

COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
Paris, le 30 mars 2022 à 19 heures

## **Projet de demande de radiation des titres de la Compagnie Lebon d'Euronext Paris et d'admission concomitante aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris**

La COMPAGNIE LEBON souhaite soumettre à ses actionnaires lors de l'Assemblée générale qui sera convoquée pour le 25 mai 2022, statuant dans les conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, un projet de radiation des titres de la COMPAGNIE LEBON d'Euronext Paris (compartiment C) et d'admission concomitante desdits titres aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris, sous réserve de l'accord d'Euronext Paris (l'ensemble de ce projet ci-après le « Transfert »).

### **Motifs du Transfert**

Le Transfert a pour objectif de permettre à la COMPAGNIE LEBON d'être cotée sur un marché dans un cadre réglementaire souple et adapté aux ETI, en réduisant certaines contraintes de fonctionnement propres au marché d'Euronext Paris.

Le Transfert sur Euronext Growth Paris vise notamment l'allègement des coûts y afférents, tout en permettant à la COMPAGNIE LEBON de continuer à bénéficier de l'attrait des marchés financiers, en maintenant une relation de qualité et de transparence avec ses actionnaires.

Sous réserve de l'approbation de ce projet par les actionnaires de la COMPAGNIE LEBON réunis en assemblée générale ordinaire et de l'accord d'Euronext Paris SA, cette cotation directe s'effectuerait par le biais d'une procédure accélérée d'admission aux négociations sur Euronext Growth des actions existantes de la Société sans émission d'actions nouvelles.

Conformément à la réglementation en vigueur, la COMPAGNIE LEBON informe ses actionnaires sur les principales conséquences liées au Transfert.

**Principales conséquences du Transfert (liste non exhaustive) :**

***En termes de protection des actionnaires minoritaires :***

- La protection des actionnaires minoritaires, en cas de changement de contrôle, sera assurée sur Euronext Growth par le mécanisme de l’offre publique en cas de franchissement, direct ou indirect, seul ou de concert, du seuil de 50% du capital ou des droits de vote ;
- Par ailleurs, les sociétés cotées sur Euronext Growth ne doivent communiquer au marché, en termes d’évolution de l’actionnariat, que les franchissements de seuils (à la hausse ou à la baisse) de 50% et 90% du capital ou des droits de vote ;
- Cependant, conformément aux dispositions légales, la COMPAGNIE LEBON restera soumise, pendant une durée de 3 ans à compter de sa radiation du marché Euronext Paris, au régime des offres publiques et au maintien des obligations d’information relatives aux franchissements de seuils et de déclarations d’intentions telles qu’applicables pour les sociétés cotées sur Euronext Paris.

***En termes d’information financière :***

- Allongement possible du délai de publication du rapport semestriel (comprenant un bilan, un compte de résultat et un rapport d’activité) à 4 mois suivant la clôture du semestre (au lieu de 3 mois sur Euronext) et dispense possible de la revue limitée des Commissaires aux comptes ;
- Libre choix en matière de référentiel comptable (français ou IFRS) pour l’établissement des comptes consolidés. La COMPAGNIE LEBON entend préciser sa position quant au référentiel comptable qu’elle adoptera à la suite de son Transfert, au plus tard dans le communiqué de presse suivant la tenue de son assemblée générale statuant sur le projet de Transfert ;
- La COMPAGNIE LEBON entend continuer à délivrer une information exacte, précise et sincère, en portant à la connaissance du public toute information susceptible d’avoir une influence sensible sur le cours et toute information portant sur les opérations de ses dirigeants, conformément aux dispositions du règlement (UE) n°596-2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marchés.

De plus, s’agissant d’un marché non réglementé, il pourrait résulter du Transfert sur Euronext Growth une évolution de la liquidité du titre de la COMPAGNIE LEBON qui pourrait être différente de la liquidité constatée depuis le début de la cotation de la COMPAGNIE LEBON sur le marché réglementé d’Euronext Paris. Le Transfert pourrait également conduire à la vente, par certains investisseurs privilégiant les titres d’émetteurs cotés sur un marché réglementé, de titres de la COMPAGNIE LEBON.

**Calendrier prévisionnel du Transfert sous condition de l'accord d'Euronext Paris :**

- 30 mars 2022 : Décision du Conseil d'administration de soumettre à l'Assemblée générale (à titre ordinaire) le Transfert
- 30 mars 2022 à 18h00 : Information du public annonçant la décision prise par le Conseil d'administration de proposer à l'Assemblée générale le Transfert sous réserve de l'accord d'Euronext Paris (1<sup>er</sup> communiqué)
- 25 mai 2022 : Tenue de l'Assemblée générale (statuant à titre ordinaire) se prononçant en faveur du Transfert sous condition de l'accord d'Euronext Paris
- 25 mai 2022 à 18h00 : Information du public annonçant la décision de Transfert votée par l'Assemblée générale et la décision de mise en œuvre du Transfert par le Conseil d'administration, sous réserve de l'accord d'Euronext Paris (2<sup>ème</sup> communiqué)
- 25 juillet 2022 : Autorisation du Transfert par Euronext Paris
- 28 juillet 2022 : Radiation des titres de la COMPAGNIE LEBON sur Euronext Paris (avant bourse) et admission des Titres de la COMPAGNIE LEBON sur Euronext Growth Paris (à l'ouverture) - première cotation.

L'admission sur Euronext Growth Paris interviendrait au plus tôt après l'expiration d'un délai de deux mois à compter de l'Assemblée Générale, soit au plus tôt le lundi 25 juillet 2022.

Dans le cadre du Transfert sur Euronext Growth Paris, la COMPAGNIE LEBON sera accompagnée par BANQUE PALATINE en tant que Listing Sponsor.

[A propos de la Compagnie Lebon :](#)

La Compagnie Lebon, société cotée sur Euronext Paris (compartiment C) est contrôlée par la famille Paluel-Marmont et développe quatre métiers complémentaires. Le secteur financier regroupe le Capital investissement avec Paluel-Marmont Capital et l'Immobilier avec Paluel-Marmont Valorisation. Le secteur exploitation comprend quant à lui l'hôtellerie avec les Hôtels Esprit de France, le thermalisme avec les Thermes Spa et hôtels Sources d'Equilibre, ainsi qu'une activité patrimoniale.  
[www.compagnielebon.fr](http://www.compagnielebon.fr) - Code ISIN : FR000012129

[Prochains rendez-vous de communication financière :](#)

Assemblée générale annuelle : 25 mai 2022

Résultats semestriels 2022 : 21 septembre 2022

[Contact actionnaires :](#)

Compagnie Lebon – Séverine Quoniam - [s.quoniam@compagnielebon.fr](mailto:s.quoniam@compagnielebon.fr)

[Contact médias :](#)

Image Sept – Claire Doligez - [cdoligez@image7.fr](mailto:cdoligez@image7.fr)